



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte



18139425

MONITEUR BELGE



07-09-2018

BELGISCH STAATSBAD

Greffier

N° d'entreprise : 0812.387.074

Dénomination

(en entier) : RELAIS SOCIAL URBAIN DE TOURNAI

(en abrégé) : RSUT

Forme juridique : Association de droit public régie par la loi du 8 juillet 1976

Siège : Rue des soeurs de charité 11, 7500 Tournai

Objet de l'acte : Démission et nomination à l'assemblée générale et au conseil d'administration

Assemblée générale du 13 décembre 2017

L'assemblée générale acte la démission de M. Vincent Hecq

Assemblée générale du 27 juin 2018

L'assemblée générale acte la démission de l'IMSTAM en tant qu'association membre du Relais Social Urbain de Tournai

L'assemblée générale acte la démission de M. Jean-Louis Vieren, de M. Didier Devleeschouwer, de Mme Muriel Lindekens

L'assemblée générale nomme les administrateurs suivants:

- pour la Ville de Tournai: Dorothée Claeysens née le 25 novembre 1961 à Tournai domiciliée rue de Haigne 46 à 7500 Tournai.
- pour la région wallonne: M. Jean Louis Vieren né le 22 décembre 1963 à Renaix, domicilié rue de la prévoyance 88 à 7500 Tournai
- pour le CRP Les maronniers M. Vincent Hecq né le 30 août 1975 à Baudour domicilié 3 hameau de la planche à 7900 Leuze

En date du 27 juin 2018, le conseil d'administration se compose comme suit:

- pour la Région Wallonne : M. Jean-Louis Vieren, vice président

- pour le CPAS de la Ville de Tournai:

Mme Marie Line Colin, présidente

M. Jean-françois Letulle

M. David Lambrickx

M. François Schillings

- pour la Ville de Tournai: Mme Dorothée Claeysens, Mme Rita Leclercq

- pour le CRP Les Maronniers: M. Vincent Hecq

- pour le DAL: Mme Caroline Callens

- pour la Banque Alimentaire: M. Pierre Mariage

- pour les maisons médicales: Mme Aurélie Viseur

- pour la CAHO: M. Benoît Brouillard

- pour le CHWAPI: M. Rudy Varvenne

- pour le Relais Picardie Laïque: M. François De Vooght

- pour les maisons d'accueil: Mme Claudine Lefebvre D'Hallewin

Colin Marie-Line, Présidente

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/09/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature